



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/907
S/1997/390
22 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 58 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 21 mai 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Turquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 20 mai 1997, que vous adresse S. E. M. Osman Ertuğ, Représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hüseyin E. CELEM

ANNEXE

Lettre datée du 20 mai 1997, adressée au Secrétaire général
par M. Osman Ertuğ

Suite à la lettre que je vous ai adressée le 13 mai 1997, j'ai l'honneur de porter à votre attention des éléments nouveaux prouvant que les autorités chypriotes grecques utilisent et semblent avoir exproprié des biens appartenant à des Chypriotes turcs dans le sud.

Lors d'une conférence de presse qu'il a donnée le 16 mai 1997, le Ministre de l'intérieur chypriote grec, M. Dinos Michaelides, a annoncé que "plus de 4 000 réfugiés chypriotes grecs obtiendraient les titres de propriété des parcelles" sur lesquelles ils avaient construit des maisons (The Cyprus Mail, 17 mai 1997). Les parcelles en question feraient partie de "terrains appartenant à l'État" mais le Ministre a reconnu que "plusieurs problèmes se posaient ... en particulier celui de l'utilisation de maisons appartenant à des Chypriotes turcs..."

Ces informations se passent de commentaires et confirment que l'Administration chypriote grecque utilise, voire exproprie, des biens chypriotes turcs dans le sud. Elles montrent aussi l'hypocrisie dont la partie chypriote grecque fait preuve lorsqu'elle accuse la partie chypriote turque d'utiliser des biens abandonnés dans le nord.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République
turque de Chypre-Nord

(Signé) Osman Ertuğ
